

Améliorer les écoles: un programme de coopération européenne

2008/2329(INI) - 02/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a approuvé une résolution sur le thème "Améliorer les écoles: un programme de coopération européenne", faisant suite à la communication de la Commission portant sur le même thème.

Le texte adopté en Plénière avait été déposé par les groupes PPE-DE, PSE, Verts/ALE, GUE/NGL, en vertu de l'article 45, par. 2 du règlement intérieur du Parlement, en tant que proposition de résolution tendant à remplacer la proposition de résolution contenue dans le rapport d'initiative déposé par la commission de la culture et de l'éducation.

Le Parlement approuve pleinement les propositions faites par la Commission dans sa communication du 4 juillet 2008 (voir résumé du document de base non législatif) et d'une communication parallèle du 16 décembre 2008 ([COM\(2008\)0865](#)) sur un « Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ». Globalement, il considère que l'enseignement scolaire devrait constituer une priorité essentielle du prochain cycle de la stratégie de Lisbonne.

Dans la foulée, le Parlement fait les recommandations suivantes :

Accroître les compétences de tous les élèves : le Parlement appelle les États membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour doter tous les jeunes de **compétences de base fondamentales** pour leur apprentissage ultérieur. Il s'inquiète en particulier de la tendance actuelle à la baisse de la maîtrise de l'écriture, de la lecture et du calcul par les élèves et réclame des stratégies pour réduire le nombre de jeunes quittant l'école prématurément. La Plénière note au passage les lacunes préoccupantes dans l'aptitude qu'ont les jeunes à se concentrer. Elle demande à la Commission de rechercher, dans le cadre d'une étude, les causes essentielles de ces difficultés de concentration des élèves. Le Parlement souligne en outre qu'il faut identifier les élèves en situation de risque le plus tôt possible, pour leur offrir un soutien supplémentaire, des programmes de transition du niveau scolaire vers le niveau supérieur et leur offrir des méthodes d'apprentissage personnalisées.

Le Parlement insiste en outre pour que les États membres :

- assurent un équilibre entre équité et qualité dans leurs politiques d'éducation, en mettant l'accent sur les mesures sociales en faveur des élèves des milieux défavorisés et sur l'adaptation de leur processus pédagogique à leurs besoins spécifiques ;
- améliorent l'accès des groupes défavorisés à la formation professionnelle et aux études universitaires, en établissant et en promouvant des systèmes de bourses adaptés.

Le Parlement souhaite également que **les programmes scolaires soient modernisés et améliorés**, de façon qu'ils reflètent la réalité sociale, économique, culturelle et technique actuelle et entretiennent des liens étroits avec le monde de l'entreprise, le milieu des affaires et le marché du travail. La Plénière juge en outre qu'il est important que les jeunes soient préparés, dès leur période de scolarité, de formation et d'études universitaires, **à la flexibilité du marché du travail** où les exigences des employeurs peuvent varier rapidement. La réforme des systèmes éducatifs doit toutefois être orientée vers le développement global et multidimensionnel de la personne, le respect des droits de l'homme et de la justice sociale, la formation continue, la protection de l'environnement et le bien-être personnel et collectif. Dans l'ensemble, le Parlement se prononce pour une école favorisant « l'employabilité » et le développement du potentiel des jeunes, en fonction de leurs aptitudes personnelles. Il se dit également favorable à l'

acquisition (dès le plus jeune âge) de compétences musicales, artistiques, manuelles, physiques, sociales et civiques, dans les programmes scolaires.

Réitérant son point de vue selon lequel les enfants devraient apprendre des langues étrangères dès leur plus jeune âge, le Parlement se félicite de la proposition d'instaurer une nouvelle valeur de référence, conformément à laquelle **2 langues étrangères au minimum doivent être enseignées à 80% au moins des élèves de l'enseignement secondaire inférieur**. Les États membres sont également appelés à prendre des mesures pour former les élèves à l'utilisation des médias et des technologies numériques.

Des écoles et des enseignants de grande qualité : le Parlement demande l'instauration d'une **Charte européenne sur les droits des élèves**, comme 1^{ère} étape destinée à leur garantir le droit à un enseignement de qualité. Les États membres et les autorités régionales compétentes sont également appelés à investir dans un enseignement pré-primaire de grande qualité.

Parallèlement, le Parlement considère que l'enseignement public devrait rester, au premier chef, un domaine financé par l'État, contribuant à l'équité et à l'inclusion sociales. Mais la Plénière considère aussi qu'il faut accorder un **soutien supplémentaire** aux établissements publics d'enseignement qui se trouvent dans une situation financière **plus défavorable**, en particulier à ceux situés dans les régions les plus pauvres de l'Union. Dans la foulée, le Parlement indique que la qualité de l'enseignement repose non seulement sur son financement mais aussi sur ses moyens matériels (infrastructures, matériels et technologies modernes). La qualité passe également par la rigueur des programmes scolaires et par l'évaluation continue des élèves.

Le Parlement réclame également **plus d'autonomie** pour les écoles afin qu'elles trouvent elles-mêmes des solutions aux défis auxquels elles sont confrontées dans leur contexte local (y compris en termes de programmes scolaires, de méthodes d'enseignement et de systèmes d'évaluation).

Le Parlement revient également sur la formation du personnel enseignant qui devrait se fonder non seulement sur la théorie mais aussi sur la pratique, en insistant sur le respect et l'autorité dont doit jouir le professeur dans sa classe. La qualité de l'enseignement passe également par l'excellence des candidats enseignants et par la mobilité du personnel enseignant (via des programmes comme Comenius, notamment). Le Parlement recommande également les partenariats école-collectivité, dans le cadre de programmes de lutte contre le phénomène de la violence à l'école.

Parallèlement, le Parlement insiste pour une plus grande **implication des parents dans la vie scolaire** de leurs enfants. Il appelle à l'acquisition de compétences démocratiques en apportant un soutien aux conseils d'élèves, en permettant aux élèves de prendre la coresponsabilité de l'école en partenariat avec les parents, les enseignants et les conseils scolaires.

Enfin, le Parlement demande aux États membres et à la Commission de coopérer étroitement pour favoriser **la mise en œuvre du système de scolarisation européen** dans les systèmes d'éducation respectifs des États membres et d'envisager d'intégrer les écoles européennes dans les travaux du réseau Eurydice. Dans l'attente, il demande à la Commission de tenir le Parlement européen régulièrement informé des progrès réalisés à la suite des 2 communications susmentionnées.